

VOCABULAIRE DE FIN DE VIE

AIDE MÉDICALE À MOURIR

«*Appelons un chat un chat. De l'aide médicale à mourir, c'est de l'euthanasie*» (Dr Yves Robert, secrétaire du Collège des médecins du Québec, cité par *L'actualité médicale*, 29 janvier 2013).

EUTHANASIE

L'euthanasie consiste à tuer volontairement et directement une personne, avec ou sans son consentement, pour éliminer toute souffrance.

Qu'en dit le Code criminel du Canada? « Commet un homicide quiconque, directement ou indirectement, par quelque moyen, cause la mort d'un être humain » (article 222).

Qu'en dit l'Église catholique? « Je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine » (Bienheureux Jean-Paul II, *L'Évangile de la vie*, no 65).

SUICIDE ASSISTÉ

L'assistance au suicide consiste à fournir à la personne qui veut se tuer le moyen de le faire, en lui donnant de l'information, des substances létales (pilules ou autre) ou une arme.

Qu'en dit le Code criminel du Canada? « Est coupable d'un acte criminel quiconque : a) conseille à une personne de se donner la mort; (b) aide ou encourage quelqu'un à se donner la mort » (article 241).

Qu'en dit l'Église catholique? « Le suicide contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie. Il est gravement contraire au juste amour de soi. Il offense également l'amour du prochain (...). La coopération volontaire au suicide est contraire à la loi morale » (*Catéchisme de l'Église catholique*, no 2281-2282).

ACHARNEMENT THÉRAPEUTIQUE

L'acharnement thérapeutique consiste à offrir à une personne malade des traitements extraordinaires ou disproportionnés par rapport aux bienfaits espérés ou obtenus.

Qu'en dit l'Église catholique ? « La cessation de procédures médicales onéreuses, périlleuses, extraordinaires ou disproportionnées avec les résultats attendus, peut être légitime. C'est le refus de "l'acharnement thérapeutique". On ne veut pas ainsi donner la mort ; on accepte de ne pas pouvoir l'empêcher » (*Catéchisme de l'Église catholique*, no 2278).

SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs proposent une mort dans la dignité parce qu'ils assurent aux patients le soulagement de la douleur et le soutien social, affectif et spirituel dont ils ont besoin pour vivre leur mort avec courage. De bons soins palliatifs peuvent aider les mourants à trouver un sens à leur douleur et à leur souffrance. Les dernières semaines et les derniers jours de la vie sont souvent un temps de cheminement spirituel et un temps de réconciliation avec la famille, avec les amis et avec Dieu. L'euthanasie est incompatible avec les principes et les buts des soins palliatifs.

VISION CHRÉTIENNE

« Non, la souffrance n'est pas inutile. Et elle n'enlève rien à la dignité humaine. Suspendu au bois de la Croix, défiguré, méconnaissable, le Christ n'était pas indigne. Au jour de son lit de souffrance et de mort, aucun de nous ne perd sa dignité, car elle ne dépend ni de notre qualité de vie, ni de notre autonomie. Elle prend sa source en Dieu qui nous a créés à son image et à sa ressemblance (...). Unir nos vies et nos souffrances à celles du Christ, telles une prière et par amour, c'est se donner la possibilité de rapprocher de Dieu ceux que nous aimons » (*Vivre, souffrir et mourir... pourquoi ?* », Organisme catholique pour la vie et la famille).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ❑ **Vivre dans la Dignité** : www.vivredignite.com et <http://vivredignite.blogspot.ca/>
- ❑ **Collectif de médecins du Refus médical de l'euthanasie** : <http://refusmedical.blogspot.ca/>
- ❑ **Organisme catholique pour la vie et la famille** : www.ocvf.ca